

[Français]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'a qu'à lire les deux ententes et il constatera la différence entre les deux.

[Traduction]

#### LA QUESTION DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question. Étant donné que les accords actuels avec d'autres provinces n'ont pas permis, comme on l'espérait, de créer de nouveaux emplois, je voudrais demander au ministre s'il a l'intention d'étudier de nouveau ces accords avec les autres provinces dans le but d'arriver au même type d'accord que celui qui vient d'être signé avec le Québec.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député doit reconnaître que sa question repose sur une déclaration de fait ou sur une supposition. Il me semble qu'on ne devrait jamais poser les questions de cette manière; néanmoins, puisque la question a été posée, le ministre peut y répondre.

**M. McGrath:** Je pourrais peut-être formuler ma question d'une autre manière, puisque le ministre ne semble pas vouloir y répondre. Le ministre a-t-il l'intention de réétudier les accords qui ont été conclus avec les autres provinces, étant donné qu'ils n'ont pas permis de créer de nouveaux emplois?

[Français]

**L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale):** Je soumets humblement à la Chambre que ce n'est pas exact. Ces ententes que nous avons signées n'ont pas atteint leur objectif.

\* \* \*

#### LE CODE CRIMINEL

##### L'ALCOOTEST—LA QUESTION DES CONTENANTS

[Traduction]

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Progresse-t-on quant à l'acquisition d'un contenant pratique et convenable à remettre aux personnes accusées, aux termes des dispositions du Code criminel relatives à l'alcootest, un échantillon de leur haleine afin qu'elles en fassent faire l'analyse?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Une question de ce genre devrait aussi normalement être posée par écrit, mais comme il reste quelques minutes avant la fin de la période des questions, le ministre peut répondre si la Chambre y consent.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Oui, monsieur l'Orateur. La Gendarmerie royale du Canada met des contenants à l'essai à certains endroits.

\* \* \*

#### LA POLLUTION

##### LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS AU SUJET DE L'ÉPURATION DES GRANDS LACS—LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

[M. Nystrom.]

Au cours de sa visite à Washington, a-t-il été question de la politique et des normes qui doivent être établies pour l'assainissement des Grands lacs? Si oui, le ministre voudrait-il informer la Chambre des progrès accomplis?

**L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, entre autres choses, on a discuté de ces problèmes. Comme le député le sait, on a déjà conclu un accord relatif aux normes et aux objectifs visant les Grands lacs pour 1975. Notre principal souci a été d'étendre les accords de ce genre à d'autres régions de l'Amérique du Nord.

**M. Harding:** Le ministre a-t-il fait comprendre aux autorités des États-Unis que le Canada s'oppose à la route qu'emprunteraient les pétroliers le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique; si tel est le cas, quel a été le résultat de ces discussions?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, la nature de nos discussions des problèmes de l'environnement avec les fonctionnaires du Conseil de la qualité de l'environnement et de l'Agence de protection de l'environnement était essentiellement de caractère administratif. Nous avons parlé des diverses solutions qui se présentent et des méthodes administratives à suivre dans le cadre d'une politique à long terme. Toutefois, nous avons abordé plusieurs questions importantes, dont notre opposition au mouvement de pétroliers dans le détroit de Juan de Fuca et le détroit de Georgie sur la côte ouest.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre de jour.

• (3.20 p.m.)

#### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

##### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**L'hon. Herb Gray (au nom du ministre des Finances)** propose: Que le bill C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et déferé au comité plénier.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et je crois que le ministre a été mis au courant par son collègue, le ministre des Finances (M. Benson), que je songeais à le faire. Franchement, j'ignore comment cela s'est produit, mais en suivant le cheminement depuis le 18 juin, nous verrons où nous en sommes à l'heure actuelle avec le bill C-259.

Mon raisonnement se fonde sur ce que le bill C-259 viole un ordre de la Chambre rendu le 30 juin, et qu'en réalité il viole également l'article 69 du Règlement en ce sens qu'on se proposait de présenter un bill défectueux. Le 18 juin 1971, en conformité de l'article 60(1) du Règlement, le ministre des Finances avait déposé sur le bureau quatre avis de motions sur les résolutions budgétaires de voies et moyens. Je ne m'occupe que de celles qui concerne la loi de l'impôt sur le revenu. Je me permets de les lire: